

Action : Gestion paysagère de la forêt communale

Enjeu : Asseoir les conditions d'un avenir respectueux de l'environnement

Objectif : Préserver durablement le patrimoine naturel et les paysages littoraux et forestiers existants

Etat de l'action : en projet **X en cours**

Contexte, description de l'action et des résultats attendus

La forêt communale de Lège Cap Ferret représente une superficie totale de 295 ha. Située essentiellement au nord de la commune, elle contribue largement au maintien du paysage emblématique de dunes boisées. Elle est classée en Espace Boisée à Conserver (EBC).

Cette forêt se caractérise par une ambiance de pinède jardinée, avec une alternance de parcelles boisées de pins d'âges différents et de quelques coupes rases.

La Commune a pour objectif de conserver durablement ce patrimoine forestier et paysager à forte valeur sociétale.

La gestion sylvicole, encadrée par un document d'appui technique visé par un gestionnaire professionnel, obéit à une démarche de certification de gestion durable des forêts (PEFC).

Les actions menées ont pour finalité d'assurer la préservation et le renouvellement des peuplements : faible volume de coupe de bois et régénération naturelle assistée, non intervention sur les parcelles à forte valeur paysagère, protection de la flore et de la faune...

Ces travaux forestiers et sylvicoles sont réalisés par des entreprises qui adhèrent au code de bonne pratique de gestion durable et qui ont pris les bonnes dispositions pour les respecter. Les bois issus de la propriété sont éco certifiés.

Moyens

Un Comité de pilotage, associant des représentants de la Commune/des personnes ressources et propriétaires forestiers, encadre la mise en œuvre du document d'appui technique à la gestion.

Indicateurs d'évaluation

- surfaces restaurés
- taux de renouvellement des peuplements (rajeunissement)
- Etat sanitaire des peuplements

Partenaires

Association des communes et collectivités forestières girondines, DFCI

Pilotage de l'action

Direction : M. Le Maire

Services : Espaces verts

Commission (s) référente(s) : Commission Environnement

Intégration des finalités du Développement durable

(1) =intégration faible, (4) = intégration forte

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : 4

Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources : 3

Epanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie : 3

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations : 1

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables 4

Actions réalisées

	2017	2018	2019	2020
Contrôles sanitaires	x	x	x	x
Travaux d'éclaircies	x	x		x
Coupe de régénération	x	x	x	x
Plantation/Semis et régénération naturelle assistée	x	x	x	x

Pour aller plus loin/suite à donner

En 2020, la Commune, avec l'appui de son gestionnaire professionnel (ARGEFO) va réaliser son nouveau plan de gestion pour une période de 10 ans. Ce plan de gestion va s'appuyer sur le règlement type de gestion (RTG) des dunes littorales de la Région Aquitaine.